

# PREVISION

NOVEMBRE 2025

PAGE 2

Entretien avec  
Martin Friedli

PAGE 4

Vent de fraîcheur sur  
le Conseil de fondation

PAGE 8

Cinq minutes  
pour l'avenir



Martin Friedli  
Directeur

# Chère lectrice, cher lecteur

Je suis très heureux de vous saluer ici pour la première fois. Parce que rien n'est plus constant que le changement, la Previs elle aussi reste en mouvement. Depuis ma prise de fonction cet été, je constate chaque jour l'enthousiasme, l'expertise et l'ouverture d'esprit dont nos collaboratrices et collaborateurs font preuve pour répondre à vos demandes. Je souhaite partager avec vous mes premières observations et appréciations. L'élection de nouveaux membres au Conseil de fondation ouvre également de nouvelles perspectives. Ensemble, nous regardons vers l'avenir, comme avec notre nouveau portail en ligne PrevisConnect, une solution simple, sûre et actualisée en continu, qui nous rapproche de vous par la voie numérique. N'hésitez pas à vous en servir! Le choix entre la rente et le capital demande de l'anticipation, tout comme l'utilisation réfléchie des nouvelles technologies telles que l'IA: nous voulons proposer une orientation, renforcer la confiance et continuer à concevoir la prévoyance avec prudence et proactivité.

Je vous souhaite une lecture passionnante et agréable.

## «La transparence et l'honnêteté sont essentielles»

Martin Friedli est directeur de Previs Prévoyance depuis juillet 2025. Dans cet entretien, il revient sur ses débuts dans l'institution, la sécurité en période d'incertitude et l'orientation clientèle résolue.

### **Comment avez-vous vécu votre arrivée à la Previs?**

Martin Friedli: J'ai commencé dès le mois de juin dans le cadre de la phase de transition prévue, tandis que mon prédécesseur Stefan Muri était encore en fonction. Ce mois commun, bien structuré et préparé, a été très précieux. Comme je m'y attendais, mes débuts ont été intenses, mais dans une atmosphère chaleureuse. Je me suis senti le bienvenu dès le début.

### **Quelle image d'ensemble avez-vous pu vous forger jusqu'à présent?**

La Previs est une affaire qui «roule», menée par des personnes dévouées. Je sens qu'à la Previs, nous raisonnons vraiment du point de vue de notre clientèle, c'est-à-dire des personnes assurées, des bénéficiaires de rentes, des employeuses et employeurs ou des locataires. J'apprécie d'être dans une entreprise qui n'oublie pas pour qui elle travaille.

### **Qu'est-ce qui vous a particulièrement impressionné et peut-être même agréablement surpris?**

Les membres de l'équipe ont un esprit constructif, critique et réfléchi dans leur travail comme entre eux. Je perçois également une grande ouverture d'esprit. Je n'ai jamais reçu comme réponse «Nous avons toujours fait ainsi» à l'une de mes questions. Cela m'impressionne! Je me réjouis également de constater qu'en matière de numérisation, qui est très importante pour notre activité,

nous sommes nettement plus avancés que je ne l'avais supposé. Le nouveau logiciel de gestion instauré en début d'année et le nouveau portail en ligne PrevisConnect, avec leurs différentes caractéristiques et fonctionnalités pour les personnes assurées, les employeuses et employeurs et les courtières et courtiers, en sont un exemple. Le nouveau portail nous ouvre des possibilités intéressantes pour une communication encore plus ciblée avec nos parties prenantes. Et nous constatons que PrevisConnect suscite un vif intérêt, en particulier chez les personnes assurées.

### **Quelle est votre position et celle de la Previs vis-à-vis de l'intelligence artificielle? Quelle influence l'IA aura-t-elle sur le domaine de la prévoyance?**

De manière générale, je pense que l'influence de l'IA est peut-être quelque peu surestimée à court terme, mais qu'elle reste sous-estimée à long terme. On ne peut et on ne doit pas se soustraire à l'IA, ni la craindre. Il est toutefois important de l'utiliser de manière réfléchie et raisonnable, avec la prudence nécessaire. Il faut par exemple être conscient que la protection des données est une priorité absolue. C'est le cas chez nous. L'IA n'en est qu'à ses débuts, et nous sommes ouverts et proactifs sur le sujet. Elle va s'imposer dans notre branche tout entière et, tôt ou tard, elle va probablement transformer en profondeur notre activité professionnelle et nos profils d'exigences. Ce serait formidable si les gains d'efficacité procurés par l'IA pouvaient nous dégager du temps et des capacités pour les mettre davantage encore au service de notre clientèle.

### **Un vent de fraîcheur souffle également au sein du Conseil de fondation, avec cinq nouveaux membres élus sur les douze. Comment les embarquez-vous dans le «voyage Previs»?**

Les douze membres du Conseil de fondation sont tous nouveaux pour moi (il sourit). Les nouveaux membres ont participé à une journée d'introduction auprès du secrétariat général, avec des membres actuels du Conseil de fondation et de la direction de la Previs. En tant que direction, nous leur avons présenté de manière exhaustive nos activités pendant près d'une journée. De mon point de vue, ce démarrage et cet

échange ont été très constructifs. Je pense que nous avons beaucoup à apprendre des membres de notre Conseil de fondation, même en dehors des réunions trimestrielles.

### **Quels sont, selon vous, les principaux défis auxquels les caisses de pension seront confrontées ces prochaines années et comment comptez-vous les relever?**

L'allongement de l'espérance de vie, associé à une tendance à la baisse des rendements, représente un défi majeur pour toutes les caisses de pension. Néanmoins, je ne vois pas de réel danger, que ce soit pour la branche ou pour notre institution de prévoyance, dans la capacité à fournir à long terme des prestations solides et de qualité aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes. De ce que je perçois, la branche fait ce qu'elle a à faire et agit de manière proactive. Je pense qu'il faut être particulièrement attentif à l'évolution de la société vers une individualisation grandissante. Le deuxième pilier est une assurance sociale, où ces deux termes sont sur un pied d'égalité. A mon avis, il faudra surtout trouver un équilibre raisonnable entre individualisation et solidarité.

### **La situation géopolitique et économique est marquée par des incertitudes. Comment une caisse de pension peut-elle garantir sécurité et stabilité aux personnes assurées et aux bénéficiaires de rentes?**

La Previs dispose d'une stratégie de placement éprouvée, qu'elle met en œuvre avec professionnalisme et efficacité. Nous assurons une veille continue des marchés financiers ainsi que des évolutions politiques et économiques, nous évaluons la situation avec sérénité et en tirons nos propres conclusions. La situation actuelle est pour le moins dynamique, mais à mon avis, elle n'est pas aussi unique que d'aucuns pourraient le penser. D'un point de vue stratégique, je table sur une importance croissante des placements, que l'on appelle communément le «troisième cotisant». En effet, les placements constituent le levier le plus efficace pour pouvoir continuer à fournir des prestations de prévoyance attrayantes à l'avenir, compte tenu des défis mentionnés.

### **Quels seront les thèmes prioritaires au cours des 12 à 24 prochains mois?**

La révision périodique de notre stratégie sera sans doute l'une de nos priorités. Tous les cinq ans, le Conseil de fondation, en collaboration avec la direction, définit l'orientation stratégique dans les domaines des prestations, des placements, de l'exploitation, du marché et de la durabilité, et formule les objectifs correspondants. Nous ne partons pas de zéro: la Previs dispose d'une stratégie 2022–2026 valable, bien pensée et élaborée sur des bases solides, qui est ancrée et mise en œuvre. Cela signifie que nous vérifions régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre et en rendons compte au Conseil de fondation.

### **Lors de votre entrée en fonction, vous avez souligné que vous aviez à cœur d'échanger avec l'équipe et toutes les parties prenantes.**

#### **Qu'est-ce qui est particulièrement important pour vous à cet égard?**

De manière générale, les deux maîtres-mots selon moi dans les relations tant à l'interne qu'à l'externe sont la transparence et la sincérité. Je suis convaincu que cette attitude est payante à long terme: écouter, chercher des solutions et, le cas échéant, dire non aux demandes non pertinentes et argumenter. Je tiens à cette authenticité.

# Cinq nouveaux membres engagés au sein du Conseil de fondation

Fraîchement élus et prêts à l'action: depuis l'été, le Conseil de fondation compte cinq nouveaux membres dans ses rangs (sur douze au total) au service de la Previs, des personnes assurées et des bénéficiaires de rentes. Quelles sont leurs motivations? Et quels sont selon eux les plus grands défis pour la prévoyance professionnelle?

Les élections de renouvellement intégral ont entraîné quelques changements au sein du Conseil de fondation. Cinq membres de l'organe constitué de manière paritaire ont démissionné fin juin 2025 après, pour certains, un engagement de longue date. Afin d'assurer leur succession, l'Assemblée des délégué-e-s a élu:

## Représentant-e-s des employé-e-s

### – Christina Bühler-Keller

Responsable du contrôle des habitants, du service de contrôle des caisses maladie et de l'AVS, et des pompes funèbres de la commune de Bottighofen (TG)

### – Monika Sauter

Responsable administrative des services sociaux «Soziale Dienste Sozialregion mittlerer und unterer Leberberg» (SO)

### – Rolf Seiler

Responsable de la comptabilité, fondation Diaconis, Berne (BE)

### – Michael Wyss

Responsable de mandats fiduciaires, réviseur responsable, ROD Treuhand AG, Urtenen-Schönbühl (BE)

## Représentant-e-s des employeuses et employeurs

### – Urs Kappeler

Directeur de la fondation visoparents, Dübendorf (ZH)

**«Je m'engage pour des prestations de prévoyance garanties à long terme.»**

Monika Sauter

## Etre acteur plutôt qu'observateur

Pour quelles raisons les membres nouvellement élus du Conseil de fondation s'engagent-ils dans l'organe suprême de la Previs? Les nouveaux membres du Conseil de fondation sont tous personnellement désireux d'être aux responsabilités et de façonner ensemble l'avenir de l'institution de prévoyance. Pour ce faire, ils souhaitent partager leur expertise et leur expérience avérées. «La Previs est synonyme de stabilité, de transpa-



^  
Conseil de fondation de la Previs, de gauche à droite, debout: Urs Kappeler, Michael Wyss, Irene Haldimann, Martin Gafner, Christina Bühler-Keller, Rolf Seiler. Assis: Tanja Brunner, Reto Lindegger, Urs Obrecht, Peter Flück, Karin Thomet, Monika Sauter

rence et d'orientation à long terme, des valeurs auxquelles je m'identifie fortement», souligne Monika Sauter pour expliquer ses motivations. Rolf Seiler, pour sa part, se réjouit de rechercher des solutions viables dans un environnement complexe et d'échanger avec ses collègues, «sans oublier, bien sûr, le plaisir de travailler avec des chiffres, des données et des faits». Pour Christina Bühler-Keller, sa motivation réside dans le travail au sein de l'équipe du Conseil de fondation et son affinité pour les finances, les placements et la planification financière. Michael Wyss a pris ses nouvelles fonctions pour pouvoir mettre à profit ses connaissances dans le domaine de la prévoyance et des placements, ainsi que son expérience et ses formations continues dans la gestion stratégique de la Previs. Quant à Urs Kappeler, il explique: «La prévoyance professionnelle est confrontée à des défis majeurs. Plutôt que d'observer les évolutions futures, je préfère en être un acteur actif, et ce également dans l'intérêt des générations futures.»

**«Sans le 2<sup>e</sup> pilier, il n'est pas possible d'obtenir un revenu suffisant sous forme de rente.»**

Rolf Seiler

### **Le 2<sup>e</sup> pilier est un pilier central de la prévoyance**

Tous les nouveaux membres élus du Conseil de fondation soulignent l'importance capitale de la prévoyance professionnelle dans le système de prévoyance suisse. Christina Bühler-Keller déclare en leur nom: «Outre l'AVS et la prévoyance privée, le 2<sup>e</sup> pilier est extrêmement important pour pouvoir maintenir autant que possible son niveau de vie à la retraite.» Dans le cadre de son activité professionnelle, Monika Sauter est souvent amenée à traiter des questions de prévoyance. «Cette perspective pratique me montre à quel point une prévoyance professionnelle efficace est essentielle pour la sécurité sociale», estime-t-elle.

**«La prévoyance professionnelle est une pièce indispensable du puzzle que constitue notre système de sécurité sociale.»**

Urs Kappeler

### **Des défis variés**

Les nouveaux membres du Conseil de fondation de la Previs s'accordent sur les principaux défis auxquels fait face la prévoyance professionnelle. Ils citent quasi-unaniment l'évolution démographique, la persistance de taux d'intérêt bas, les turbulences sur les marchés financiers et le cadre politique, notamment concernant le taux de conversion et la réglementation. Monika Sauter souligne un aspect en particulier: «Nous avons besoin de solutions pour les personnes travaillant à temps partiel ou ayant plusieurs employeuses ou employeurs, afin de leur garantir à l'avenir une prévoyance équitable et viable.» Michael Wyss s'attend à «une hausse des cas de maladies psychiques». La Previs assure ce risque auprès de la société de réassurance PK Rück. «Mais si le nombre de cas de maladie augmente, cela aura un impact sur les primes», ajoute-t-il. Pour Urs Kappeler, le système de prévoyance ne devrait pas être le jouet de la politique. «Il serait plutôt souhaitable que la prévoyance professionnelle soit garantie à long terme à l'aide de critères objectivement mesurables, tels que l'âge de la retraite et le taux de conversion.»

**«Je m'engage pour obtenir un package avantageux pour le personnel affilié.»**

Christina Bühler-Keller

### **Envie de collaborer au sein du Conseil de fondation et avec la direction**

Outre leur volonté forte de s'engager pour l'institution collective, les personnes assurées et les bénéficiaires de rentes, les nouveaux membres du Conseil de fondation se réjouissent de leur nouveau mandat. «J'ai hâte de m'engager dans un dialogue constructif au sein du Conseil de fondation et avec la direction, où la contradiction aura aussi sa place», déclare ainsi Rolf Seiler. Christina Bühler-Keller se réjouit également de cette collaboration. Elle tient notamment à obtenir «un package avantageux pour le personnel affilié». En ce qui concerne le financement des prestations de prévoyance, Michael Wyss souligne l'importance du «troisième cotisant», c'est-à-dire les marchés des capitaux, et de l'effet des intérêts composés. Urs Kappeler a hâte d'approfondir ses connaissances dans

ce domaine passionnant». Il souhaite notamment œuvrer à la sensibilisation des personnes assurées et permettre davantage de flexibilité dans la conception du plan de prévoyance et le versement des rentes.

**«Le troisième cotisant est très important.»**

Michael Wyss



### **Tâches du Conseil de fondation (extrait)**

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Previs. L'organe comprenant une représentation paritaire des employeuses/eurs et employé-e-s:

- définit les valeurs fondamentales sur lesquelles repose le profil d'identité;
- fixe, sur la base du profil d'identité, la stratégie de la fondation ainsi que ses sous-stratégies pour le compte de la Previs;
- approuve les objectifs annuels;
- autorise le budget global;
- définit les principes régissant la politique du personnel;
- est responsable du système de contrôle interne (SCI);
- exerce la haute surveillance de la gestion du risque.

Pour plus d'informations:  
[previs.ch/conseil](https://previs.ch/conseil)

# Rente ou retrait en capital: prendre la bonne décision

Le choix entre le versement d'une rente et un retrait en capital de la caisse de pension est l'une des décisions financières les plus importantes dans une vie. Il influe non seulement sur le revenu à la retraite, mais aussi sur la charge fiscale, la flexibilité financière et la protection des proches. Il est important de prendre cette décision unique et irrévocable en toute connaissance de cause et objectivité.



Reto Hohl, économiste d'entreprise HES et économiste bancaire diplômé ES, est associé chez Glause+ Partner Vorsorge SA à Berne

De plus en plus de personnes actives optent pour le versement des fonds de leur caisse de pension à leur départ à la retraite. Cette tendance ressort également des statistiques 2023 des caisses de pension de l'Office fédéral de la statistique (OFS): parmi les bénéficiaires ayant perçu pour la première fois des prestations d'une caisse de pension en 2023, 41% ont perçu un capital uniquement, 40% une rente seule et 19% une combinaison entre rente et capital. S'agissant de la perception de l'avoir de prévoyance, on constate une tendance à la hausse du paiement (partiel) en capital comme une alternative à la rente classique.

## **Versement d'une rente: sécurité et simplicité**

Le versement d'une rente, combiné à l'AVS, offre une source de revenus stable et à vie. Cette sécurité et le fait de ne pas devoir gérer soi-même son avoir de vieillesse plaident en sa faveur. Dans certains cas, cette solution peut également être intéressante si l'on a droit à des prestations complémentaires à la retraite, telles que des rentes pour enfants. Si les dépenses essentielles et vitales sont couvertes par les revenus de la rente ou par d'autres recettes fixes tels que des loyers, un paiement en capital peut être envisagé.

## **Retrait en capital: flexibilité et sécurité**

Le retrait en capital permet de définir ses revenus de manière individuelle. Ainsi, au cours des premières années suivant le départ à la retraite, il est possible de percevoir un revenu plus élevé, par exemple pour voyager, effectuer des rénovations ou aider des proches. Cette flexibilité implique toutefois une plus grande prise de risque: les bénéficiaires doivent assumer tant le risque de placement que la possibilité de vivre longtemps à la retraite.

Une planification et une gestion minutieuses des valeurs patrimoniales sont donc indispensables. Les personnes qui optent pour le versement en capital doivent réfléchir suffisamment tôt aux questions d'investissement, de liquidité et de succession et, dans l'idéal, faire appel à un conseil professionnel.

## **Protection des proches: solutions individuelles demandées**

Pour les personnes dont la ou le partenaire est nettement plus jeune, le versement d'une rente peut être la meilleure option pour assurer sa protection. La ou le partenaire bénéficie en effet de la rente de survivant-e jusqu'à son décès. A la Previs, cette rente s'élève à deux tiers de la rente de vieillesse en cours. La plupart des caisses de pension ne versent que 60% de la rente de vieillesse en cours aux survivant-e-s. Toutefois, la rente de survivant-e est réduite si la différence d'âge entre les partenaires est supérieure à 15 ans. Si une rente est versée, les descendant-e-s ne perçoivent aucune prestation du 2<sup>e</sup> pilier, sauf s'ils peuvent prétendre à une rente d'orphelin-e. Chaque enfant a droit à une rente d'orphelin-e s'il n'a pas encore atteint

l'âge de 18 ans. Il peut y prétendre jusqu'à 25 ans révolus au maximum s'il se trouve encore en formation.

## **Comparaison des aspects fiscaux**

L'un des grands avantages du versement en capital réside dans son traitement fiscal. Les prestations en capital versées par la caisse de pension sont imposées une seule fois, à un taux réduit (taux de prévoyance) et séparément des autres revenus. La rente, en revanche, est imposée à vie à 100% en tant que revenu. A long terme, le versement en capital peut donc être plus intéressant sur le plan fiscal.

Toutefois, dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027, le Conseil fédéral prévoit d'augmenter l'imposition des versements en capital provenant des deuxième et troisième piliers. Le projet a été mis en consultation le 29 janvier 2025. Si la réforme entre en vigueur comme prévu (en principe en 2028), l'avantage fiscal du versement en capital par rapport à la rente sera moindre. Comme pour tous les projets de loi en Suisse, la réforme peut évoluer au fil du processus politique, voire totalement échouer.

La Previs permet de choisir librement la composition du versement, entre 0% et 100% sous forme de capital. Le versement en capital n'est pas soumis à un délai d'inscription.

## Aperçu comparatif

|                                   | Rente                                                                                                                                                                                                                                                          | Capital                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Caractéristiques</b>           | Sécurité et simplicité élevées, car la rente mensuelle est fixe et garantie à vie                                                                                                                                                                              | Responsabilité individuelle et flexibilité élevées                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Montant du revenu</b>          | Rente mensuelle fixe selon le taux de conversion                                                                                                                                                                                                               | Fixation libre; selon la structure de placement choisie, risque de fortes fluctuations et de disponibilité limitée                                                                                                                                                              |
| <b>Prestations de survivant-e</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rente de conjoint-e/partenaire: 2/3 de la rente de vieillesse en cours (Previs)</li> <li>Autres survivant-e-s: rente d'enfant, si ceux-ci ont moins de 25 ans et sont en formation; sinon, aucune prestation</li> </ul> | Héritage selon le règlement de succession                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Inflation/renchérissement</b>  | Selon les possibilités financières de la Previs                                                                                                                                                                                                                | Selon la catégorie de placement choisie                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Imposition</b>                 | La rente est imposable à 100% en tant que revenu                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moment du versement: imposition unique du capital au taux de prévoyance</li> <li>Imposition annuelle des avoirs en tant que patrimoine</li> <li>Imposition des rendements (intérêts, dividendes, etc.) en tant que revenus</li> </ul> |
| <b>Délai d'inscription*</b>       | Avant le départ à la retraite afin de garantir un versement ponctuel                                                                                                                                                                                           | Aucun à la Previs                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Option de capital maximale</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                | 100% à la Previs                                                                                                                                                                                                                                                                |

\*Ce qu'il faut savoir sur la retraite:  
[previs.ch/retraite](https://previs.ch/retraite)



Les deux options, la rente et le versement en capital, présentent des avantages et des inconvénients. Il n'existe pas de solution universelle. Il convient d'analyser la situation personnelle dans son ensemble: l'état de santé, la situation familiale, le cadre fiscal, la propension au risque et les objectifs individuels jouent un rôle central à cet égard.

### Un soutien professionnel pour une décision éclairée

Le choix entre le versement d'une rente ou le versement en capital est complexe et doit reposer sur une analyse objective. Un conseil avisé aide à analyser les besoins et les objectifs individuels. Des calculs de scénarios permettent de montrer l'évolution à long terme des recettes, du patrimoine et de la charge fiscale en fonction du type de paiement de l'avoir de prévoyance par la caisse de pension. Il est ainsi possible de prendre une décision à la fois pertinente sur le

plan financier et conforme aux attentes personnelles. Un conseil professionnel permet de lever les incertitudes lors de la prise de décision.

### Service budgétaire GLAUSER+PARTNER

Notre tableau éprouvé de calcul des dépenses est disponible ici:  
[gluserpartner.ch/budgetservice](https://gluserpartner.ch/budgetservice)  
 (en allemand)



Il offre deux avantages essentiels: d'une part, il additionne automatiquement les dépenses par mois et par an et, d'autre part, il est conçu sous la forme d'une check-list claire. Aucune dépense n'est ainsi oubliée.

# Investir cinq minutes pour son avenir

La première inscription sur le portail en ligne PrevisConnect ne prend que cinq minutes. Les personnes assurées bénéficient ensuite immédiatement d'un accès convivial et sécurisé à toutes leurs données de prévoyance personnelles à tout moment.

La prévoyance professionnelle en toute simplicité: PrevisConnect permet d'accéder rapidement et en toute sécurité à ses données personnelles de prévoyance professionnelle en ligne. Il est par exemple possible de consulter son certificat de prévoyance actuel, de calculer son avoir de vieillesse prévisionnel (rente/capital), de simuler des rachats ou d'envisager différents scénarios pour le financement d'un logement en propriété. Les options individuelles sont ainsi plus claires et les personnes assurées peuvent prendre des décisions éclairées concernant leur avenir financier.

## Des avantages également pour les employeuses et employeurs

Le portail en ligne simplifie non seulement l'accès aux informations personnelles, mais réduit également la charge administrative des services du personnel. En effet, les collaboratrices et collaborateurs pouvant consulter leurs données ou télécharger directement des

documents en toute autonomie, ils sollicitent moins les responsables RH pour des explications ou une assistance.

## Code d'inscription par courrier

Toutes les personnes assurées qui ne sont pas encore inscrites recevront leur nouveau code personnel par courrier. La dernière étape d'envoi aura lieu prochainement. Ce code permet de s'inscrire rapidement et en toute simplicité. Une fois enregistrées, les personnes assurées peuvent se connecter via [previs.ch/login](https://previs.ch/login)

## Avantages de PrevisConnect

- Réception des informations importantes directement sur le portail en ligne et vérification des données personnelles
- Consultation du certificat de prévoyance actuel
- Calcul de l'avoir de vieillesse prévisionnel (rente/capital)
- Simulation ou demande de rachats dans la caisse de pension

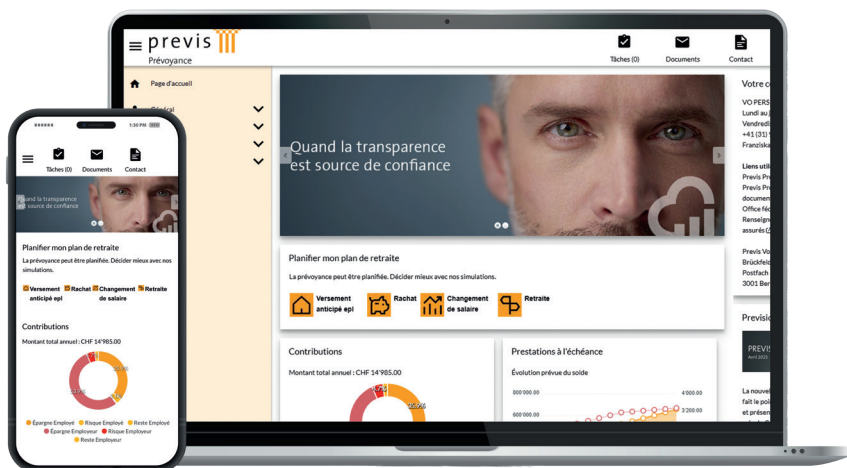
- Simulation du financement d'un logement en propriété
- Téléchargement des formulaires, des aide-mémoire et des règlements
- Prise de contact avec l'équipe de conseillères et conseillers à la clientèle



## Rapidité et simplicité

L'inscription prend cinq minutes: préparez votre code d'inscription, suivez les différentes étapes en ligne et accédez à votre portail personnel en un tournemain.

Vous trouverez des informations complémentaires et une courte vidéo ici: [previs.ch/video-fr](https://previs.ch/video-fr)



## Mentions légales

Éditeur: Previs Prévoyance | Brückfeldstrasse 16 | Case postale | 3001 Bern  
031 963 03 00 | [info@previs.ch](mailto:info@previs.ch) | [www.previs.ch](https://www.previs.ch)

Rédaction et mise en page: Previs Prévoyance | Impression: Vögeli AG, Langnau | Édition: 9'000 Ex.



Les produits d'impression  
certifiés Cradle to Cradle®  
produits par Vögeli AG.